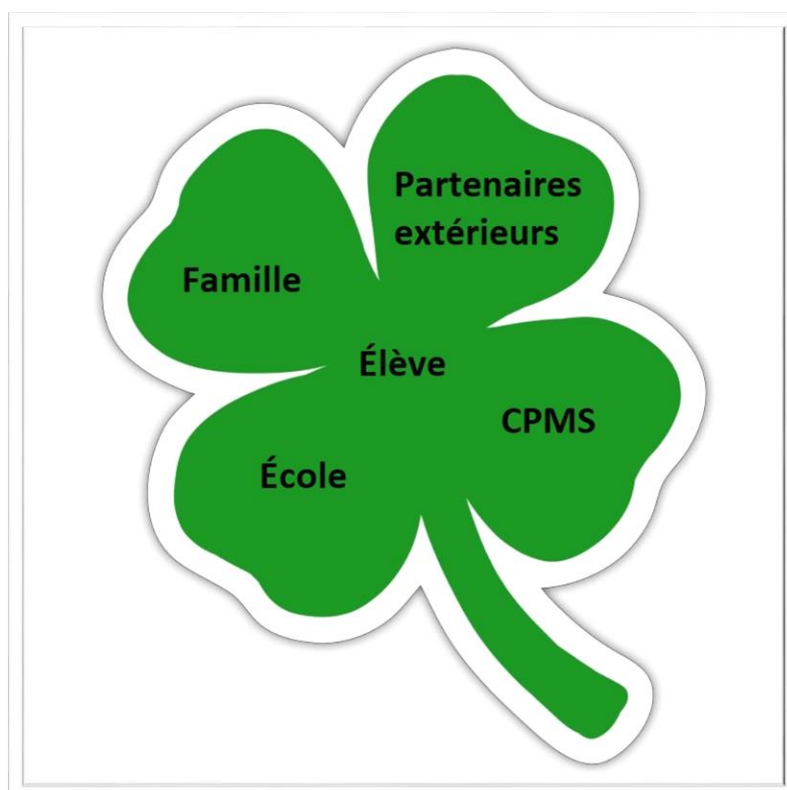


Centre PMS Provincial La Louvière Projet de Centre

Années 2025 - 2030

La Louvière - Seneffe



Direction : Isabelle SERVAIS

Rue du Parc, 87 7100

La Louvière Tel:

064/22.26.71 Fax :

064/26.68.60

cpms.lalouviere@hainaut.be

Le Centre PMS Provincial de La Louvière assure la guidance d'élèves pour les écoles situées sur le territoire des communes de La Louvière et de Seneffe, à savoir :

Enseignement fondamental communal de La Louvière :

- École Fondamentale de Besonrieux ;
- École Fondamentale du Bocage ;
- École Fondamentale de Baume et l'implantation Rentiers ;
- École Fondamentale du Centre ;
- École Fondamentale d'Haine-Saint-Paul ;
- École Fondamentale Jolimont Centre et l'implantation Sous L'Haye ;
- École Fondamentale de Maurage et l'implantation de Redemont ;
- École Fondamentale de Saint-Vaast et l'implantation de Place Caffet ;
- École Fondamentale de Trivières ;
- École Fondamentale d'Haine-Saint-Pierre.

Enseignement fondamental communal de Seneffe :

- École Fondamentale d'Arquennes ;
- École Fondamentale de Familleureux ;
- École Fondamentale de Feluy ;
- École Fondamentale de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles ;
- École Fondamentale de Seneffe.

Enseignement Secondaire Provincial de La Louvière, Carnières, Manage:

- Institut Provincial Secondaire Léon Hurez ;
- Institut Provincial de Nursing du Centre et l'implantation de Manage ;
- Centre d'Enseignement en Alternance de La Louvière, de Carnières, de Manage, de Soignies et l'implantation de l'IPES ;

Notre projet de centre a été mis au point par la Directrice en concertation avec l'ensemble des membres du personnel.

Dans sa forme, il intègre les missions essentielles des CPMS et tient compte également des priorités et valeurs de notre Pouvoir Organisateur, la province de Hainaut. Il s'inscrit dans la réciprocité des projets d'établissements scolaires desservis, des projets de centres PSE et s'ancre dans la réalité quotidienne que nous rencontrons.

Ce projet s'articule autour de valeurs essentielles et de six grands objectifs, que nous allons détailler ci-après.

Objectif 1 : Priorité à la prévention des troubles d'apprentissage et lutte contre le décrochage scolaire

- Constitution d'un dossier pour chaque élève reprenant, le consentement général sur le traitement des données, une fiche sociale et médicale.
- Pendant toute l'année scolaire, propositions de bilans de compétences psychopédagogiques des élèves, orientations adaptés à leurs situations particulières (maintiens et avancements dans l'enseignement fondamental, aménagements raisonnables, orientations vers l'enseignement spécialisé...).
- Concertations entre l'auxiliaire logopédique et les institutrices maternelles, soutien dans le repérage de troubles de l'acquisition du langage oral, mise en place d'un carnet de liaison entre les différents intervenants.
- Séances d'informations sur le développement normal du langage et les signes d'alertes en maternel.
- Observations du développement du langage des élèves et distribution des livrets d'activités et conseils aux enseignants et parents.
- Participation au projet scolaire mis en place sur le décrochage scolaire et concertations avec les enseignants.
- Concertations avec les titulaires de 2^e et 3^e maternelle, examen individuel de chaque élève de 3^e maternelle afin de repérer les éventuelles carences dans les acquis de base et rencontrer, suite au dépistage des 3^e maternelle, les parents afin de proposer des pistes de remédiations. (1^{ère} primaire à la demande de l'instit.)
- Concertations avec les enseignants de première année primaire.
- Rencontres avec les parents et mise en route de stratégies psychopédagogiques adaptées aux difficultés des enfants.
- Actions collectives et animations en classe permettant d'éviter le désintérêt scolaire, l'absentéisme, le décrochage scolaire et l'échec scolaire chez les jeunes.
- En première secondaire, rencontre des élèves et présentation du service dans chaque implantation, distribution des documents signalétiques.
- Concertations avec la référente « aménagements raisonnables » pour les élèves diagnostiqués à besoins spécifiques.
- Participation aux conseils de classes ordinaires et suivi des élèves en décrochage scolaire, en situation d'absentéisme scolaire préoccupant, élaboration des contrats

d'objectifs avec les parents, les jeunes et les établissements scolaires...

- Concertations entre direction d'écoles/équipe CPMS/service de Médiation Scolaire, action commune et collaborative pour traiter des situations particulières (tensions, conflits, décrochage scolaire).
- Contacts avec les partenaires locaux, le conseiller en information, les services d'accrochage scolaire de l'école, les éducateurs de rue et le personnel encadrant les établissements scolaires, le SAJ, les Équipes Mobiles ainsi que la cellule bien-être de l'Ipes.
- Dépistage collectif des élèves de 3^e maternelle. (Repérer les difficultés scolaires éventuelles.)



Objectif 2 : Favoriser le bien être et l'épanouissement des élèves

- Constitution d'un dossier pour chaque élève reprenant, le consentement général sur le traitement des données, une fiche sociale et médicale.
- En classes maternelle et primaire, animations sur des thèmes liés à la santé (les petits déjeuners, l'alimentation équilibrée, les cinq sens, les accidents domestiques, l'hygiène, l'hygiène dentaire et les microbes), la relaxation/respiration, l'intimité et autres thèmes à la demande (le respect des autres et de soi, les médias, les différences, la violence, animations en prévention uniquement) et à la demande (le harcèlement, les assuétudes et la communication non violente).
- Organisation d'ateliers langage (expression, lecture) par les auxiliaires logopédiques dans les classes maternelles en soutien aux institutrices.
- Permanences organisées dans chaque implantation secondaire afin de rencontrer les jeunes en demande (soutien psycho pédagogique, aide dans l'orientation, testing individuel et entretien).
- En 6^e primaire et secondaire, animations en collaboration avec les centres de planning familial et la cellule EVRAS (puberté, contraception, intelligence émotionnelle) ainsi que le PSE (stand Saint-Valentin) au Cefa et l'Ipes.

- En secondaire, concertations régulières avec le service d'Accrochage Scolaire (SAS) de l'école, interventions auprès des élèves en souffrance de manière plus spécifique.
- Participation dans les écoles, climat scolaire, harcèlement,...



Objectif 3 : Favoriser le potentiel de l'élève psychosociales

développement des et de ses compétences

- Constitution de dossiers d'élèves le plus tôt possible, des la première maternelle via le document de réglementation générale de protection des données personnelles et des questionnaires médicaux et sociaux distribués à chaque parent.
- Proposition d'activités pour développer le système langagier par la logo (raconte tapis, kamishibai)
- Des l'entrée en maternelle, repérage des difficultés dans l'adaptation scolaire des enfants et conseils donnés aux parents. (Analyse médicale via questionnaire sociaux.)
- En primaire, évaluation individuelle des difficultés à la demande des parents et sensibilisation à la nécessité d'une aide adaptée aux besoins (psychomotricité, logopédie, thérapie, soutien pédagogique, soutien familial, aide précoce...).
- Constitution d'un dossier pour chaque élève de 1ère secondaire reprenant le règlement général de protection des données personnelles, une fiche sociale et médicale.
- Rencontres avec les collaborateurs des Pôles Territoriaux afin d'envisager la prise en charge éventuelle des élèves suite à un diagnostic de trouble. (Aménagements raisonnables.)
- Participations régulières aux réunions d'évaluation des protocoles d'aménagements.
- Permanences organisées dans chaque implantation secondaire, rencontre des jeunes en demande (soutien psycho pédagogique, orientation, testing individuel et entretien)
- Aide à l'intégration dans l'enseignement ordinaire d'élèves venant de l'enseignement spécialisé, concertations pédagogiques et soutien aux familles.
- Passation de tests informatisés d'orientation scolaire et professionnelle.
- Entretiens systématiques avec tous les élèves inscrits au CEFA, suivi de leur scolarité et participation au projet sur les compétences psycho sociales que ces élèves doivent maîtriser.



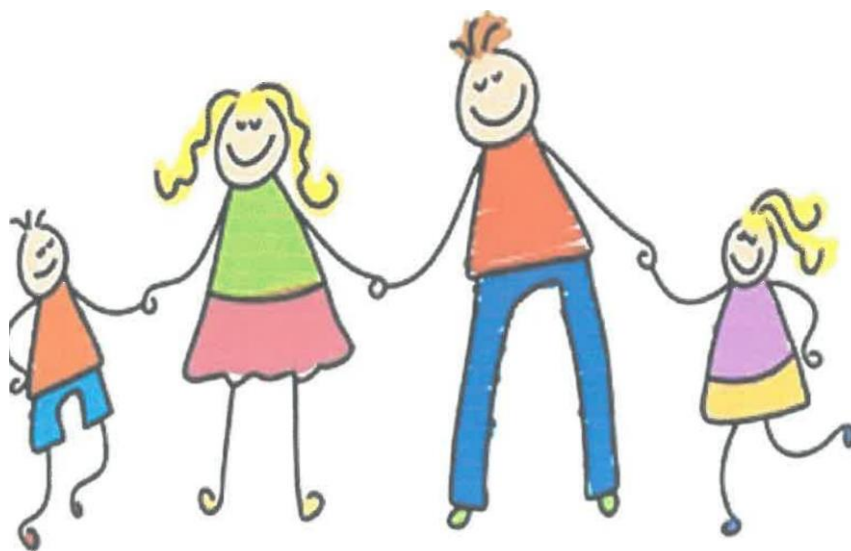
Objectif 4 : Amener l'élève à développer sa citoyenneté, son autonomie en lien avec son projet de vie

- Constitution d'un dossier pour chaque élève reprenant, le consentement général sur le traitement des données, une fiche sociale et médicale.
- Dans toutes les classes de 6^e primaire, animations et informations sur le passage des élèves du primaire vers le secondaire (choix d'écoles et d'options éventuelles, organisation des études, méthodes de travail, craintes et peurs...).
- Séances d'informations sur l'organisation de l'enseignement secondaire en fin de 1^{er} et 2^e cycle sous forme d'animations ou d'entretiens individuels à la demande.
- En secondaire, participation à l'approche orientante et programme d'activités via des discussions sur l'estime de soi, l'orientation personnelle et vocationnelle.
- Entretiens systématiques avec tous les élèves inscrits au CEFA, suivi de leur scolarité et participation au projet sur les compétences psycho sociales que ces élèves doivent maîtriser.
- Information, orientation et accompagnement de nos consultants vers différents services plus adaptés à leurs demandes (CPAS, FOREM,...).
- Collaboration avec l'AMO Transit (autonomie des jeunes, accompagnement, travail, projet de vie) et la Maison de l'adolescence.



Objectif 5 : Assurer le soutien à la parentalité

- Constitution d'un dossier pour chaque élève reprenant, le consentement général sur le traitement des données, une fiche sociale et médicale.
- Dès l'entrée en maternelle, favoriser les liens parents/PMS à travers la présentation de notre service dans chaque implantation, clarification du rôle des CPMS et sensibilisation précoce.
- Contacts avec les parents dont les enfants vivent des problématiques psycho affectives ou psycho éducative ayant des répercussions sur leur évolution afin de proposer des pistes.
- Travail à la demande avec les parents (informations, questions, conseils...).
- Réunions tri-disciplinaires (et quadri-disciplinaires pour l'enseignement fondamental maternel) et retour des informations vers les familles.
- Concertations avec les parents, les enseignants et d'autres services à la demande pour coagir au profit de l'élève, projet scolaire en classe d'accueil du secondaire avec la ligue des familles.
- Présence des équipes PMS aux réunions de parents.
- Informations données aux parents de l'existence d'activités extrascolaires proposées aux enfants (sport, culture, créativité, sociabilité...).
- Mise à la disposition du jeune et de sa famille de notre fichier de documentation sur les études et les professions.
- Contacts permanents avec les parents via notre boîte courriel :
« cpms.lalouviere@hainaut.be » ou par téléphone : 064/22.26.71
- Distribution de livrets en maternel à destination des parents dans le but de proposer des conseils éducatifs (hygiène de vie,...)



Objectif 6 : Travail en réseau

- Nombreux échanges avec les directions d'écoles, les équipes pédagogiques, participations aux concertations, conseils de classes et de participation, maintien de liens, de bonnes relations de confiance et de connaissance du terrain.
- Lors des conseils de participation, discussions des projets de pilotage des écoles.
- Collaboration avec le PSE (Centre de Promotion et d'éducation à la Sante). Élaboration d'une dynamique commune des services via les projets de services, actions sur le terrain et animations. Concertations et confrontations des données neuropédiatriques et psychopédagogiques de chaque enfant de 3^e année maternelle lors du passage vers le cycle primaire.
- Partenariat avec les différents services extérieurs qui ont également pour but de mener les actions visant à améliorer le bien-être de tous centres PSE, Pôles Territoriaux, CLPS (Centre Local de Promotion à la Sante), CPAS, Echevinat de l'enseignement fondamental, Centres de Planning Familial, Hôpitaux, Centre de Sante Mentale, AMO, équipes mobiles, ONE, SAi, SAJ, SPJ, APEP (SOS Enfants), CERAIC, Centre Fedasil, Croix-Rouge, Université de Mons, Maison des familles, SAS de Mons, CRI, neuro-psy et logopèdes
- Découvertes et prises de contacts avec de nouveaux partenaires et ouvertures a de nouvelles collaborations.

Nous travaillons en équipe pluridisciplinaire, cela signifie qu'une auxiliaire sociale, une conseillère psychopédagogique, une auxiliaire psychopédagogique, une auxiliaire paramédicale et une auxiliaire logopédique accueillent les demandes et les analysent en équipe.

En fonction de la problématique, une prise en charge est effectuée chez nous et/ou une réorientation est proposée au consultant.

Dans chaque cas, une réponse est faite dans le respect du secret professionnel et gratuitement.

Les activités citées ci-dessus (dans nos 6 objectifs) sont organisées en fonction des demandes et des besoins des consultants et des écoles.



Nos valeurs essentielles sont :

- L'égalité des chances.
- L'acceptation de chacun et la tolérance.
- L'ouverture et la collaboration.
- Le contact humain dans le respect de nos règles déontologiques.

